

**COMMUNE DE
BASSE GOULAINÉ**

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

L'an deux-mille-vingt, le dix-neuf février, le conseil municipal de la commune de BASSE-GOULAINÉ, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Paul Bouin, sous la présidence de Monsieur Alain VEY, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 février 2021**

PRESENTS : Alain VEY - Christian DEBORD - Sandrine MAHÉ - José GODINHO - Rose-Anne RIPOCHE - Jacques LARRIGNON - Chantal METRO - Philippe BIROT - Stéphane BERNARD - Véronique GIRAUDET - David LE GARREC - Sandrine AMICHOT - Franck COSNEFROY - Gaëlle LECOQ - Christophe LE BUAN - Sylvie HARY - Michel MARTIN - Nathalie GIRAUD - Philippe LE VERGE - Jacky CORDUAN - Corinne TIROUFLET - Olivier SOURICE - Jennifer COLA - Jean-Pierre DAUTAIS - Michel AUBÉ - Claudine JOUAN

ABSENTS EXCUSÉS : Amélie BRIAND (pouvoir à Alain VEY) – Bérengère HERMOUET (pouvoir à Christian DEBORD) - Perrine MORISSEAU

- Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner le secrétaire de séance : Mme Corinne TIROUFLET est désignée.

N°2021_02_19_01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2021.

En l'absence de remarques, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 décembre 2021.

N°2021_02_19_02CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020, Monsieur le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

- 1) Décision du 11 janvier 2021 portant remboursement des places du spectacle « L'étonnant Lord Martin » du 16 janvier 2021
- 2) Décision du 28 janvier 2021 portant règlement du jeu-concours « Terre de Jeux 2024 » avec attribution de lots à chacun des dix gagnants :
 - 1er lot : un bon d'achat de 100 euros chez Intersport Basse-Goulainé
 - 2ème lot : un bon d'achat de 80 euros chez Intersport Basse-Goulainé
 - 3ème lot : un bon d'achat de 60 euros chez Intersport Basse-Goulainé
 - 4ème et 5ème lots : un bon d'achat de 50 euros chacun chez Intersport Basse-Goulainé
 - du 6ème au 10ème lots : lots divers
- 3) Décision du 28 janvier 2021 de passation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un plateau sportif au Complexe Sportif du Lycée de la Herdrie pour un montant total TTC de 17 292 € à SPORT INITIATIVES
- 4) Décision du 28/01/2021 de passation d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme d'aménagement et d'amélioration du site du Manoir de Ker Clar pour un montant total TTC de 25 200 € à ATHENA
- 5) Décision du 1^{er} février 2021 portant remboursement des places des spectacles « Seb Millia ne perd jamais » du 6 février 2021 et Les Quatre Saisons » du 12 février 2021

- 6) Décision du 3 février 2021 de signer une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure en 2021 avec REFPAC-GPAC pour un montant de 9.5% HT du montant des recettes de 2021

Le conseil municipal PREND ACTE de ces informations.

N°2021_02_19_03

PACTE DE GOUVERNANCE DE NANTES METROPOLE – AVIS DE LA COMMUNE

Par délibération 2020-31 du 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre Nantes Métropole et les 24 communes membres, conformément à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales. Ce Pacte doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter de l'installation du Conseil, après avis des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix pour (Jean-Pierre DAUTAIS - Michel AUBÉ - Claudine JOUAN) et 25 voix contre :

- DESAPPROUVE le Pacte de Gouvernance
- AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2021_02_19_04

ADHESION AU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE DE NANTES METROPOLE

Monsieur le Maire expose que le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et de ses 24 communes a été approuvé le 15 décembre 2017. Une convention générale en date du 29 décembre 2017 a mis en place les services mutualisés au niveau de Nantes Métropole et des communes qui le souhaitent.

Par avenant 1, le service commun chargé de la gestion du Centre de Supervision Urbain a été rattaché à ladite convention et fait l'objet d'une convention particulière no 4.

Il convient par conséquent d'approuver la modification de la convention particulière 4 « Gestion du Centre de Supervision Urbain ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant no 2 à la convention particulière 4 relative au Centre de Supervision Urbaine
- AUTORISE sa signature par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2021_02_19_05

FORMATION DES ELUS EN 2020 - INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juin 2020, le conseil municipal avait fixé les modalités d'accès aux formations pour les élus, à compter de cette date.

Le conseil municipal PREND ACTE de cette communication relative à la formation des élus locaux au titre de l'année 2020.

N°2021_02_19_06

DISSOLUTION DU COMITE CULTURE LOISIRS DE BASSE-GOULAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCEDE à la fermeture de ce compte au Crédit Mutuel
- REVERSE la somme d'environ 1 400 € sur le budget communal

N°2021_02_19_07

BUDGET GENERAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il s'agit :

- ✓ en dépenses d'investissement :

- + 25 500 € au chapitre 41 « Opérations patrimoniales » en + sur les dépenses afin d'équilibrer le budget.
- - 25 500 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours » en – sur les dépenses sur les crédits votés au gymnase de la Chesnaie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE, section par section et chapitre par chapitre, la présente décision modificative au budget général 2021, qui s'équilibre globalement en dépenses et recettes à 0 € en section d'investissement.

N°2021_02_19_08

SUBVENTION COMMISSION SPORTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une seconde subvention l'Athletic Club de Basse-Goulaine d'un montant de 1379 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement.

N°2021_02_19_09

SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS EXTERIEURES ET DIVERS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire à l'association Guinée 44 d'un montant de 2000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement.

N°2021_02_19_10

RAPPORT ANNUEL SUR LES MARCHES PUBLICS

Le conseil municipal PREND ACTE de ce rapport sur les marchés publics conclus en 2020.

N°2021_02_19_11

MARCHÉ D'ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE : AVENANT N° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de l'avenant n° 2 avec l'IFAC afin de prendre en compte l'impact du confinement sur le coût du marché, entraînant une moins-value de 23 844,75 € pour la période de janvier à août 2020 ;
- DIT que cet avenant prendra effet à la date de sa notification,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

N°2021_02_19_12

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

La modification suivante du tableau des effectifs doit être faite :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial et création d'un poste d'attaché principal
- Suppression d'un poste d'attaché territorial et création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et suppressions d'emplois proposées ;
- DIT que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

N°2021_02_19_13

CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE 6 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint technique territorial
- AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement
- FIXE la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon (IB 354 IM330) du grade d'Adjoint technique territorial.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

N°2021_02_19_14

REGLEMENT ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Règlement des activités enfance-jeunesse-scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2021_02_19_15

SUBVENTIONS COMMISSION VIE SCOLAIRE

La modification porte sur la subvention allouée à l'école élémentaire du Grignon. Les projets artistiques et culturels développés par l'école n'ont pas été cités sur la délibération de décembre.

Ligne inscrite sur la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 :

Ecole élémentaire goulainaise privée

Projets artistiques et culturels 12.16 € par élève et par jour

Rectifiée ainsi :

Ecoles élémentaires goulainaises publiques et privées

Projets artistiques et culturels 12.16 € par élève et par jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification portant sur le forfait scolaire de l'école publique du Grignon proposée en 2021 par la commission vie scolaire et présentée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à son versement sur la base des effectifs d'élèves goulainais au 15 septembre 2020.

N°2021_02_19_16

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE REVISE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le projet de SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE REVISE

N°2021_02_19_17

BILAN FONCIER 2020

Le conseil municipal PREND ACTE de cette communication.

N°2021_02_19_18

CESSION PARCELLE AM 195 – RUE DE LAUNAY SILLAY

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, le service de France Domaine a été consulté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CEDE à la famille PILOQUET la parcelle cadastrée section AM n°195 moyennant le prix de 516 € augmenté des frais d'acte
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de cette opération

N°2021_02_19_19

SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS PARCELLE AN 996

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le service de France Domaine a été saisi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE, à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, la constitution de la servitude ci-dessus sur la parcelle AN 996,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en place de cette servitude.

N°2021_02_19_20

ACQUISITION CBF HOME PARCELLE AM2034

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RAPPORTE la délibération n° 2020_11_13_18 en date du 13/11/2020,
- DECIDE de l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AM n°2034,
- PREND EN CHARGE les frais nécessaires à cette régularisation
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

N°2021_02_19_21

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à compter du 1er janvier 2021 au dispositif de CEP (Conseil en Energie Partagé), selon les modalités de mise en œuvre indiquées dans la convention jointe en annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2021_02_19_22

EXTENSION DU CLSH DE LA HERDRIE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet MCA Maël Clavier Architecture ainsi que tous documents nécessaires à cet effet, selon un forfait provisoire de rémunération de 73 080 € TTC, soit 8.7% de l'enveloppe de travaux.

N°2021_02_19_23

SUBVENTION AFFAIRES GENERALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention à l'association « Ma Parenthèse » d'un montant de 300 €,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement.

N°2021_02_19_24

IMPÔTS LOCAUX 2021 – VOTE DES TAUX

En correction de la délibération prise le 18 décembre 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Foncier bâti : 31,85 %
- Foncier non bâti : 74,40 %

Affiché le 23 février 2021

Le Maire,



Alain VEY